

URTXIN'TRAIL 2024 – REGLEMENT DE COURSE

Article 1 : Organismes

URTXIN'TRAIL est un trail semi nocturne organisé par le club d'athlétisme Urtxintxak Hasparren Athlétisme (association loi 1901). Vous pouvez contacter l'organisateur à tout moment, par mail à l'adresse urtxin.trail@outlook.com ou par téléphone (06.73.87.68.05), ou via les réseaux sociaux (Facebook, Instagram).

Article 2 : Date, horaires et circuits

L'URTXIN'TRAIL aura lieu le samedi 21 septembre 2024 à Hasparren (stade Xapitalia). Il est composé de trois courses :

- Grande boucle : Trail de 24km pour environ 1100 mètres de dénivelé positif/négatif. Départ à 19h. Il y aura trois ravitaillements sur le parcours : KM6 / KM12.5 / KM 20.5. Nombre de participants max : 250 personnes
- Petite boucle : Trail de 14km pour environ 500 mètres de dénivelé positif/négatif. Départ à 19h30.
- Il y aura un ravitaillement sur le parcours : KM10.5. Nombre de participants max : 200 personnes
- TTIKI trail : Course pour les enfants, parcours évoluant dans l'enceinte du stade Xapitalia. Départ à partir de 17h. Nombre de participants max : 150 personnes

Les parcours empruntant des secteurs privés, ils ne seront dévoilés que quelques jours avant la course, le but étant de ne pas déranger les propriétaires des parcelles traversées.

Article 3 : Ravitaillement / Assistance

Il y aura 3 zones de ravitaillements solide/liquide (hors ravitaillement d'arrivée) :

- 24km : KM6 / KM12.5 / KM20.5
- 14km : KM10.5 (Ravitaillement commun avec le KM20.5 du 24km)

Une assistance personnelle est possible, à proximité des zones de ravitaillement dans une zone de 50m.

Article 4 : Matériel obligatoire / conseillé

Voici la liste du matériel obligatoire pour les deux parcours :

- Un gobelet personnel
- Couverture de survie / Sifflet
- Une réserve d'eau de 0.5L minimum
- Une réserve de nourriture
- Une lampe frontale entièrement chargée
- Un coupe-vent
- Un téléphone portable avec le n° PC Course (0688055000)

Voici une liste (non exhaustive) de matériel conseillé :

- Une batterie de secours (lampe frontale)
- Vêtements protégeant du froid et de la pluie (si conditions météorologiques mauvaises)

Article 5 : Inscriptions

Les inscriptions se font uniquement en ligne via le site PB Organisation (www.pb-organisation.com) jusqu'au 13/09 minuit. Vous y retrouverez la liste des inscrits actualisées, ainsi que vos dossiers d'inscriptions.

Aucune inscription ne sera enregistrée sur place.

5-1 : Prix des inscriptions

Le 14 km : 14 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions

Le 24 km : 24 euros jusqu'à la fermeture des inscriptions

5-2 : Revente ou cession de dossard

Tout engagement est personnel. Cependant, l'organisation accepte des changements de coureurs. Il vous est donc possible de céder votre dossard à un remplaçant à via le site d'inscriptions <https://pb-organisation.com/> pour communiquer le nom, prénom, date de naissance, certificat médical du remplaçant. Une retenue de 2€ sera effectuée pour tout changement de dossard. Le transfert de dossard sera possible jusqu'au 18/09.

Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne **sans en informer l'organisation**, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5-3 : Remboursement

Chaque engagement est ferme et définitif.

Il sera possible de procéder au remboursement de l'inscription sur présentation d'un certificat médical valable.

Article 6 : Condition d'inscription

6-1 : Catégories d'âge :

Le 14 km est ouvert à partir de la catégorie « Espoir » (2004 et avant) et au-delà.

Le 24 km est ouvert à partir de la catégorie « Espoir » (2004 et avant) et au-delà.

6-3 : Certificat médical et licences sportives :

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence sportive FFA, FFTRI, FFCO, FFPM ou UFOLEP Athlé (en cours de validité à la date de la manifestation).
- Soit d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Article 7 : Retrait des dossards

Le retrait des dossards se fera **uniquement** au magasin Foulée Bayonne (85 Av. de la Légion Tchèque, 64100 Bayonne) du 14/09 au 21/09 jusqu'à 14h. Le dossard peut être récupéré par le propriétaire, ou par un proche sur présentation de la carte d'identité.

Le dossard doit être obligatoirement porté de manière visible pendant toute la durée de la course.

Article 8 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une police d'assurance responsabilité civile souscrite pour la durée de l'épreuve. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par les assurances liées à leur licence sportive. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement. L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance des participants notamment ceux consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante. La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation à tout recours contre les organisateurs en cas de dommages ou de séquelles ultérieurs à la course. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

Article 9 : Sécurité

La sécurité et l'assistance médicale des participants est du ressort de l'organisateur qui mettra en place un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La sécurité sera assurée par des signaleurs sur les voies routières, un médecin, une équipe de secouristes avec les moyens logistiques nécessaires (ambulances, motos, quads, civières...). Les services de secours (SDIS) et de gendarmerie seront avertis de l'événement. Une équipe de kinésithérapeutes est également prévue à l'arrivée. Un numéro de téléphone d'urgence sera imprimé sur votre dossard.

NUMERO PC COURSE : 06.88.05.50.00

Article 10 : Chronométrage

Le chronométrage est assuré par la société PB-Organisation via des transducteurs électroniques intégrés au dossard. Le port d'un transducteur ne correspondant à l'identité du porteur entraînera la disqualification du concurrent.

Article 11 : Classement et récompenses

Des dotations sont prévues pour chaque coureur lors de la remise des dossards.

Des lots de récompense sont prévus pour les arrivées ci-dessous :

Le 14 km : les 3 premiers scratch (podium H/F), le 1^{er} de chaque catégorie H/F (J, ES, S, V)

Le 24 km : les 3 premiers scratch (podium H/F), le 1^{er} de chaque catégorie H/F (J, ES, S, V)

Les classements seront diffusés le soir même sur le site de PB Organisation.

Défi « NUN DA URTXIN ? »

Un totem de la forme d'un écureuil sera caché sur chaque parcours.

Le coureur qui ramènera à l'arrivée le totem se verra remettre une récompense spéciale.

Article 12 : Charte du coureur / Label Trail Runner Foundation

Tout concurrent est tenu à assistance en cas d'accident d'un autre concurrent (jusqu'à l'arrivée des secours).

L'événement URTXINTRAIL est enregistré auprès du label Trail Runner Foundation. Ce label a pour but de recenser les événements sportifs à valeurs éco-responsable.

Ainsi, tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 13 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prises à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

Article 14 : Annulation, intempéries

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement, ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

En cas de force majeure (intempéries,...) et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions ou au report des épreuves à une date ultérieure.